



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Travaux de sécurité et
aménagement intérieur. Avenant n° 1 aux marchés de travaux
(Prolongation de délais)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Bâtiments

Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Travaux de sécurité et aménagement intérieur. Avenant n° 1 aux marchés de travaux (Prolongation de délais)

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que le Bâtiment A du Centre Du Guesclin fait l'objet d'une mise en conformité au titre de la sécurité incendie et des personnes et plus particulièrement au niveau des cages d'escaliers.

Il est à noter que les travaux commencés depuis septembre 1996 et programmés sur 7 mois 1/2, suivent un cours normal sans difficultés techniques particulières.

Cependant, les nouvelles dispositions en matière de sécurité du travail ne permettent plus certaines superpositions de tâches, ce qui entraîne obligatoirement un allongement des différentes phases de chantiers.

En conséquence, un délai supplémentaire de 4 semaines est nécessaire pour la réalisation de ces travaux, conformément aux règles applicables en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 aux marchés de travaux pour une prolongation de délai de 4 semaines.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)